

COMPTE RENDU N° 06 DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2021

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
29	23	28

L'an deux mil vingt-et-un le 28 juin à 18H00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 juin, s'est réuni en le Centre d'Animation de Lanton, sous la présidence de Madame Marie LARRUE, Maire.

Présents : LARRUE Marie, DEVOS Alain, GLAENTZLIN Gérard, CAZENTRE-FILLASTRE Vanessa, PEUCH Annie-France, CAUVEAU Olivier, AURIENTIS Béatrice, BELLOC Damien, BOISSEAU Christine, PONS Cassandre, LACOMBE Jean-Jacques, PEYRAC Nathalie, CLERQUIN Gérard, CAILLY Christian, DARCOS Nathalie, ROUGIER Martine, PERUCHO Jean-Charles, MALET Virginie, JACQUET Eric, CAVERNES Marie-France, MORAS Stéphane, FERRAN-CHATAIN Marie-Christine, BEYNAC Michel.

Absents ayant donné procuration : JOLY Nathalie à LARRUE Marie, DE OLIVEIRA Ilidio à BOISSEAU Christine, BIDART Nathalie à LACOMBE Jean-Jacques, MASIP Dominique à DEVOS Alain, CABANES Ariel à PONS Cassandre.

Absent : KENNEL Thomas.

Lors de cette séance, le Conseil Municipal, dûment convoqué, a :

- désigné Madame BOISSEAU Christine secrétaire de séance,
- a approuvé les procès-verbaux du 13 avril 2021 du 21 avril 2021 et du 27 mai 2021,
- a communiqué les décisions.

Par 21 voix pour, 2 abstentions (Mme Marie-France CAVERNES, M. Eric JACQUET) et 5 contre (M. Jean-Charles PERUCHO, Mme Virginie MALET, M. Stéphane MORAS, Mme Marie-Christine FERRAN-CHATAIN, M. Michel BEYNAC), le Conseil Municipal adopte à la majorité la délibération suivante :

URBANISME

N° 06 – 01 / DG : RESIDENCE AUTONOMIE « LES CHENES VERTS » - VENTE POUR RECONSTRUCTION D'UN PROGRAMME NEUF (Tranche n° 2)

Rapporteur : Damien BELLOC, Conseiller municipal délégué

Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil Municipal :

- **accepte** de vendre, avec conditions suspensives, au bailleur social ENEAL la parcelle BP n° 49 p, d'une contenance de 3 598 m² environ,
- **saisie** l'étude de Me De Ricaud pour la rédaction des actes notariés,
- **habilite** Mme le Maire ou son représentant à signer tout acte (notamment la promesse de vente, l'acte authentique ou d'éventuels avenants) ou documents afférents à ce dossier.

Par 28 voix pour, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la délibération suivante :

ADMINISTRATION GENERALE

N° 06 – 02 / ED - RÉTROCESSION DE 2 CONCESSIONS FUNÉRAIRES

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques LACOMBE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **autorise** Madame le Maire à procéder à la reprise des emplacements n°228 et 228 bis d'une surface de 5 m² de l'ancien cimetière.
- **acte** l'indemnisation du concessionnaire au 2/3 du prix d'achat, le 1/3 non remboursé étant la recette versée au Centre Communal d'Action Sociale. Le remboursement s'élève à la somme de **115.55 Euros**.

Par 23 voix pour, 0 abstentions et 5 contre (M. Jean-Charles PERUCHO, Mme Virginie MALET, M. Stéphane MORAS, Mme Marie-Christine FERRAN-CHATAIN, M. Michel BEYNAC), le Conseil Municipal adopte à la majorité la délibération suivante :

FINANCES ET MARCHES PUBLICS

N° 06 – 03 / CB- DÉCISION MODIFICATIVE N° 01-2021 – BUDGET COMMUNE

Rapporteur : Alain DEVOS, Adjoint au Maire

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la Décision Modificative n°01-2021- Budget Commune.

Par 23 voix pour, 0 abstentions et 5 contre (M. Jean-Charles PERUCHO, Mme Virginie MALET, M. Stéphane MORAS, Mme Marie-Christine FERRAN-CHATAIN, M. Michel BEYNAC), le Conseil Municipal adopte à la majorité la délibération suivante :

INTERCOMMUNALITE

N° 06 – 04 – ALN : ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT DE TRAVAUX/FOURNITURES/SERVICE ET AU MARCHE POUR « L'ACQUISITION DE VEHICULES ELECTRIQUES ET AU GAZ NATUREL (GNV) »

Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'adhésion de la Ville de Lanton au groupement de commandes pour l'achat de travaux/fournitures/services pour une durée illimitée,
- de donner mandat à Madame le Maire ou son représentant pour signer la convention constitutive du groupement, joint en annexe, et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- de donner mandat à Madame le Maire pour décider de la participation de la Ville de Lanton à un marché public ou à un accord cadre lancé dans le cadre de ce groupement s'il répond à ses besoins propres.
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à faire acte de candidature au marché groupé de fourniture de véhicules électriques et GNV de tourisme et utilitaires proposé par le groupement
- d'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement conformément à l'article 8 de la convention constitutive et d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant. A savoir que le marché groupé pour la fourniture de véhicules Electrique et GNV sera exonéré de tout frais.
- de s'engager à exécuter, avec le ou les prestataire(s) retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Ville de Lanton est partie prenante dans le cadre de ce groupement, à régler les sommes dues et à les inscrire préalablement au budget.

Par 28 voix pour, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la délibération suivante :

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Béatrice AURIENTIS, Adjointe au Maire

N° 06 – 05 – MC/ MODIFICATION ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **modifie** le tableau des effectifs de la Commune et procède à sa mise à jour, conformément au tableau ci-annexé par la création de deux (2) emplois permanents à temps complet et la suppression de dix-sept (17) emplois permanents à temps complet :

CRÉATION DE POSTES :

Filière administrative : 2 postes à Temps Complet

- ✓ Deux emplois à temps complet de Rédacteur Territorial (Catégorie B),

SUPPRESSION DE POSTES :

Filière administrative : 9 postes à Temps Complet

- 1 poste à Temps complet d'Attaché Territorial Principal/Catégorie A
- 1 poste à Temps complet d'Attaché Territorial/ Catégorie A
- 2 postes à Temps Complet de Rédacteur Territorial Principal de 1ère Classe /Catégorie B
- 2 postes à Temps Complet de Rédacteur Territorial Principal de 2^{ème} Classe /Catégorie B
- 3 postes à Temps Complet d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1^{ère} classe/ Catégorie C

Filière technique : 6 postes à Temps Complet

- 2 postes à Temps Complet de Technicien Territorial Principal de 1^{ère} classe/Catégorie B
- 1 poste à Temps Complet d'Agent de Maîtrise Territorial/Catégorie C
- 1 poste à Temps Complet d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère classe/Catégorie C
- 2 postes à Temps Complet d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe/ Catégorie C

Filière sécurité/police municipale : 2 postes à Temps Complet

- 1 poste à Temps Complet de Chef de Service de Police Municipale Principal de 1^{ère} Classe /Catégorie B
- 1 poste à Temps Complet de Chef de Service de Police Municipale Principal de 2^{ème} Classe /Catégorie B
- **dit** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les deux emplois susvisés seront inscrits au budget de la Commune, chapitre 012,
- **approuve** les modifications du tableau (ci-joint) des emplois permanents de la Commune, qui prendront effet au plus tôt à la date exécutoire de la présente délibération.

Par 23 voix pour, 0 abstention et 5 contre (M. Jean-Charles PERUCHO, Mme Virginie MALET, M. Stéphane MORAS, Mme Marie-Christine FERRAN-CHATAIN, M. Michel BEYNAC), le Conseil Municipal adopte à la majorité la délibération suivante :

ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

N° 06 – 06 – EB : CREATION D'UN ARBORETUM LABELISÉ « ILOT D'AVENIR »

Rapporteur : Gérard GLAENTZLIN, Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil Municipal :

- approuve la mise à disposition des parcelles annexés au profit de l'ONF qui aura mission de créer l'Arboretum de Mouchon comme « Ilot d'Avenir » régional,
- sollicite l'application du régime forestier pour la zone référencée,
- demande l'intégration de l'Arboretum dans le plan local de gestion forestière avec l'ONF,
- habilite Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout acte relatif à cette délibération.

Départ de l'opposition à 19h18 (M. Jean-Charles PERUCHO, Mme Virginie MALET, M. Stéphane MORAS, Mme Marie-Christine FERRAN-CHATAIN, M. Michel BEYNAC)

La séance a été levée à 19h21.

Vu pour être affiché, conformément à l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales.